

Avis public à la concurrence

Maître d'ouvrage :

Commune de La Motte d'Aveillans
Place Albert Rivet
38 770 LA MOTTE D'AVEILLANS
Tel : 04 76 30 60 16 / fax : 04 76 30 77 75/ email : communelamotte@gmail.com

Article 1 : Objet de la consultation

L'objet de la présente consultation est la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route forestière des Signaraux (des Signaraux aux Treize Bises en passant par l'arboretum). Cette route forestière de 3450 mètres de longueur comportera deux aires de retournement et un chargeoir. Quatre pistes forestières en terrain naturel seront aussi créées pour une longueur de 1860 mètres

Lieu d'exécution : Territoires communaux de La Motte d'Aveillans, Pierre Châtel et Susville. Lieu-dit les Signaraux.

Article 2 : Contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre

La prestation de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments suivants :

- 1) PRO : Etude de projet

Etude d'un projet comprenant :

- la réfection et l'amélioration d'une route forestière pour les camions grumier avec deux aires de retournement, un chargeoir pour le stockage des bois ;
- la création de 4 pistes forestières d'une longueur totale de 1860 mètres.

Le projet devra s'insérer dans le budget imparti ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

- 2) ACT : Assistance à la passation de contrat

Conception d'un dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un Marché à Procédure Adaptée.

Analyse des offres selon les critères choisis dans le règlement de consultation.

Rédaction d'un rapport d'analyse des offres et des notifications. Soutien au maître d'ouvrage en cas de recours des candidats.

- 3) DET : Direction de l'Exécution des Travaux

Suivi des travaux. Rédaction des ordres de service et des comptes rendus.

- 4) AOR : Assistance aux Opérations de Réception

Lors de la réception des travaux, le maître d'œuvre réalisera les contrôles et essais nécessaires. Rédaction des documents administratifs pour le versement de la subvention.

Article 3 : Règlement de consultation

Date et lieu de remise des offres : le vendredi 18 décembre 2020 (11h00) à la mairie de La Motte d'Aveillans (format numérique ou courrier, cachet de la poste faisant foi).

Pièces à fournir : L'offre comprendra :

- une partie candidature comprenant un extrait de Kbis (si structure nouvelle et méconnue pour ce genre de maîtrise d'œuvre), les moyens humains et matériels dédiés à la prestation et les références dans des prestations similaires.
- une partie offre comprenant le montant de la prestation ainsi qu'un mémoire technique et un planning pour la réalisation de la prestation.

-

Jugement des offres : les offres seront jugées selon 3 critères pondérés comme suit

Critères		Note sur	Pondération
1	Prix des prestations	10	50%
2	Moyens humains et références	10	30%
3	Planning de réalisation	10	20%

Renseignements : auprès de la mairie de La Motte d'Aveillans aux heures d'ouverture du secrétariat ou par email

Fait à La Motte d'Aveillans, le 03 novembre 2020.

Commune de La Motte d'Aveillans
Réfection de la route forestière des Signaraux et création de pistes
Plan de situation

